

# L'arrondissement historique et naturel du mont Royal Protection de la couverture végétale

CÔTE-DES-NEIGES/  
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

OUTREMONT

PLATEAU-MONT-ROYAL



PARC JEAN-BRILLANT  
PLACE DU 6-DÉCEMBRE-1989  
PARC TROIE

PARC JEANNE-MANCE

PARC SUMMIT

PARC MONT-ROYAL

WESTMOUNT

VILLE-MARIE

PARC THÉRÈSE-CASGRAIN

PARC PERCY-WALTERS

PARC RUTHERFORD

PARC DES PINS / REDPATH CRESCENT

## OCCUPATION DU SOL

- gazon
- arbres sur gazon
- parc
- friche
- nerprun cathartique
- milieu bâti
- stationnement
- terrain sportif et aire de jeux
- autre terrain
- milieu humide permanent
- milieu humide intermittent

## CRITÈRES DE PROTECTION PROPOSÉS

- intersection
- limite institutionnelle
- bande de protection de 30 m
- espace adjacent à la bande
- intérêt paysager
- masse critique
- aire de protection
- site/monument patrimonial

## PROTECTION PAR UN RÈGLEMENT, UNE ENTENTE OU UN STATUT DE PARC

- protégée selon statut de parc
- 1** protection intégrale
  - 1A** servitude de conservation
  - 1B** règlement
  - 1C** entente
- 2** protection intégrale pour une période limitée
- 3** protection partielle (intervention balisée)



DIRECTION DES SPORTS, DES PARCS ET DES ESPACES VERTS